

**GESTION DES FEUILLES DE MATCHS PAPIER
SAISON 2018 / 2019**

Essentiellement pour le Football Animation

Pour la feuille de match informatisée se reporter à l'article 55.A des RS

1^{ère} Semaine suivant le match :

↳ Le mardi 12h00 : Si original ou scan de la feuille de match arrivé : feuille transmise à la Commission concernée.

↳ Si manque l'original de la FM ou Scan : Aucune action

2^{ème} Semaine suivant le match (semaine d'après) :

↳ Si manque l'original de la FM ou Scan - première parution amende de 8€

3^{ème} Semaine suivant le match :

↳ 2^{ème} parution – 1^{er} rappel - amende de 16 €.

4^{ème} Semaine suivant le match :

↳ 3^{ème} parution – 2^{ème} rappel amende de 31 €.

Nota : Si la feuille de match est reçue plus tard mais postée dans les délais prescrits (cachet de la poste faisant foi), un rectificatif paraîtra dans le P.V de la Commission concernée et l'amende sera supprimée.